

Circonscription électorale :
Bureau principal de circonscription électorale B

**ÉLECTION DU PARLEMENT WALLON
DU 26 MAI 2019.**

Récépissé d'un acte de présentation de candidats

Le soussigné, Président du bureau principal de la circonscription électorale B, reconnaît avoir reçu des mains de Madame, Monsieur, (1) une présentation de candidats au Parlement wallon pour l'élection du 26 mai 2019.

Ces candidats (titulaires et suppléants) sont (2) :

Titulaires :

Suppléants :

Les personnes présentantes autorisent ces candidats à déclarer former groupe, au point de vue de la répartition des sièges, avec les candidats de listes présentées dans d'autres circonscriptions électorales de la province (3).

Ces candidats acceptent les candidatures qui leur sont offertes, par une déclaration annexée à ladite présentation.

Ils se réservent le droit, dans l'acte d'acceptation, d'adhérer à des propositions :

- pour l'attribution du même sigle ou logo et du même numéro d'ordre national que ceux conférés à une liste présentée à l'élection du Parlement européen (3).
- Pour l'attribution à leur liste du même numéro d'ordre que celui conféré, lors du tirage au sort auquel il a été procédé par le président du bureau principal du collège électoral français, néerlandais ou germanophone, selon le cas, le cinquante-deuxième jour avant l'élection du Parlement européen, à une liste présentée pour cette élection.(3)

Fait à, le 2019.

Le Président,

- (1) Un des trois signataires au moins de la présentation désignés par les candidats dans l'acte d'acceptation ou un des deux candidats désignés par les membres sortants du Parlement wallon.
Ce récépissé est remis le vendredi, 58^{ème} jour avant l'élection, entre 14h et 16h ou le samedi, 57^{ème} jour avant l'élection, entre 9 et 12 heures.
- (2) Désignation des candidats titulaires et des candidats suppléants, dans l'ordre dans lequel ils sont inscrits dans la présentation. Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (M^{me}) ou Monsieur (M.).
- (3) Mention à biffer si elle n'est pas d'application.